

Information riverains

Quartier Petit-Pantin / Les Limites

Objet : Les travaux de comblement des anciennes carrières de gypse rue Anatole France

Madame, Monsieur,

Les opérations de comblement des anciennes carrières de gypse se poursuivent dans votre quartier. Des travaux vont être réalisés au niveau de la rue Anatole France, entre la rue Westermann et la rue Guillaume Tell, par l'entreprise SOLEFFI T.S. La voirie sera remise en état après travaux par l'entreprise Emulithe.

L'installation du chantier débutera à partir du lundi 29 novembre 2021. Les travaux se termineront de façon prévisionnelle au mois de mai 2022. La base vie est située sur le terrain communal situé à l'angle des rues Marie-Thérèse et Westermann.

À compter du lundi 29 novembre 2021 et jusqu'à mi-mai 2022, suivant l'avancement des travaux, l'arrêt et le stationnement seront interdits rue Anatole France :

côté pair, de la rue Westerman jusqu'au n°96 rue Anatole France et de la rue Westermann jusqu'au vis-à-vis de la rue Marie-Thérèse.

Ces emplacements seront réservés aux engins de l'entreprise SOLEFFI T.S. pour la réalisation des forages d'injection et pour l'installation de la centrale d'injection de traitement.

Les travaux rue Anatole France seront réalisés en demi-chaussée.

À partir du mercredi 1^{er} décembre 2021, la circulation générale se fera en sens unique rue Anatole France, de la rue Westermann vers et jusqu'à la rue Benjamin Delessert dans le sens de la montée.

- La circulation générale est donc interdite rue Anatole France, de la rue Benjamin Delessert vers et jusqu'à la rue Westermann dans le sens de la descente.
- Le tourne à droite rue Guillaume Tell sera interdit.
- Le tourne à gauche rue Cécile Faguet au droit de la rue Anatole France sera interdit.
- Une déviation sera mise en place par la rue Benjamin Delessert, rue Parmentier, rue Boieldieu, rue Marie-Thérèse, rue Westermann et par la rue Benjamin Delessert, avenue Jean Lolive, avenue Anatole France.
- Pour les poids lourds, la déviation se fera par la rue Charles Auray, la voie de la Déportation, la Voie de la Résistance.

.../...

Suivant l'avancement des travaux, la rue Cécile Faguet sera mise en impasse au droit de la voie de la Résistance et au droit de la rue Anatole France.

- La circulation générale sera interdite rue Cécile Faguet, entre la rue Benjamin Delessert et la rue Anatole France, sauf aux riverains pour rentrer à leur domicile, aux véhicules de secours et aux véhicules de collecte des déchets ménagers.
- La circulation générale sera interdite rue Cécile Faguet, entre la rue Anatole France et la voie de la Résistance, sauf aux riverains pour rentrer à leur domicile et aux véhicules de secours.

Selon l'avancement des travaux, seuls les riverains seront autorisés à circuler rue Cécile Faguet de la voie de la Résistance vers la rue Anatole France pour rentrer à leur domicile.

Le passage piétons sera supprimé au droit du n°82 rue Anatole France. Les piétons seront déviés sur les passages piétons existants.

Durant la même période, la navette de bus de la ligne L330, en direction de Raymond Queneau-Anatole France, sera déviée par la Voie de la Déportation et la Voie de la Résistance. Les arrêts non desservis sont les suivants : Charles Auray et Jules Jaslin.

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que l'entreprise puisse réaliser les travaux le plus rapidement possible.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour tout problème ou question rencontrés au 01 49 15 41 77 ou 40 39. Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Mathieu Monot

Premier adjoint au maire, délégué au Développement urbain durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique et à la Démocratie locale



Mirjam Rudin

Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville, aux Déplacements, aux Espaces publics et aux Espaces verts